

# Santé Psy Étudiant, toujours l'urgence

Mis en place lors de la crise sanitaire, ce dispositif devait répondre aux besoins psychologiques des étudiants. Il est encore jugé insuffisant.

**J'**avais l'impression que tout le monde allait voir des psy, que personne n'allait bien », raconte Sophia, étudiante de 21 ans. En 2022, elle décide d'aller consulter une psychologue au Centre d'accueil médico-psychologique universitaire de Strasbourg (Camus), une expérience peu convaincante à ses yeux : « Je les sentais débordés. J'avais besoin de faire un vrai travail sur mon passé, et j'ai compris que ce n'était pas ce que cette psy pouvait m'apporter », souligne-t-elle. Elle s'est donc tournée vers une des 44 psychologues libérales participant au dispositif Santé Psy Étudiant dans l'Eurrométropole. Mis en place par le gouvernement en mars 2021 pour répondre à l'urgence liée à la crise sanitaire, il permet aux étudiants d'obtenir huit consultations gratuites, contre six à l'origine.

## Des délais de plusieurs semaines

« La tranche des 18-25 ans correspond aux années d'émergence de la plupart des pathologies psychiatriques comme la schizophrénie, les troubles bipolaires, les troubles des conduites alimentaires, etc., remarque Myriam Riegert, psychiatre et directrice médicale du Camus. C'est une période de vulnérabilité psychique que la crise sanitaire a accentuée, en décuplant l'instabilité sociale et financière des étudiants. » Pour preuve, le nombre de consultations est passé de 3 829 en 2019 à 7 755 en 2021, à Strasbourg.

Aujourd'hui, cette demande sans précédent n'a pas diminué, les délais d'attente peuvent aller jusqu'à plusieurs semaines. Après son expérience au Camus, Sophia a été plutôt satisfaite de sa première consultation avec Santé Psy Étudiant.

C'est au fil des rendez-vous que le doute s'est installé. « Vers la cinquième séance, je commençais à me demander où ça allait mener, se rappelle-t-elle. Sur



Pour venir en aide aux étudiants, Anaïs Potier accepte d'être moins payée que le tarif moyen d'une consultation. © Esther Suraud

les deux dernières séances, j'ai senti que c'était fini, la psy ne rentrait plus dans les discussions que je lançais. Je pense qu'elle savait que je n'allais pas pouvoir payer de rendez-vous ensuite. »

Pour beaucoup d'étudiants comme Sophia, le suivi thérapeutique prend fin après ces huit séances, renouvelables chaque année universitaire. Un fonctionnement que dénonce Sarah Maljean, co-secrétaire du Syndicat national des psychologues (SNP) de la région Grand Est. « Cela risque de créer une psychologie à deux vitesses : une pour celles et ceux qui auront les moyens de poursuivre les séances, et une pour la majorité des étudiants qui vont se retrouver en rupture de soins ! »

## « Je ne pouvais pas ne pas aider »

Outre l'obligation d'avoir une ordonnance médicale pour accéder au dispositif, ce qui « remet en cause l'autonomie » des psychologues, le SNP dénonce aussi leur faible rémunération. Les thérapeutes participants sont payés 30 euros la séance, alors que le prix moyen d'une consultation en France est de 64 euros, d'après l'Observatoire de la psychologie.

Pour Anaïs Potier, adhérente au dispositif et intervenante à l'Université de Strasbourg, la santé mentale passe avant le manque à gagner. « Je voyais mes étudiants en souffrance, je ne pouvais pas ne pas aider. » Elle reste tout de même critique à l'égard du dispositif : « On a le sentiment que le gouvernement nous utilise nous, les psychologues libéraux, pour ne pas mettre d'argent dans les institutions qui sont là pour ça [comme le Camus] ». Si huit séances peuvent suffire pour des problématiques passagères, certaines pathologies nécessitent un suivi plus long. Pour les étudiants dans ce cas, des praticiens font un geste : « Il m'est arrivé de travailler à des tarifs symboliques extrêmement bas, comme 10 euros la séance », détaille Christian Gauffer, psychologue adhérent. Pour lui, il y a du bon dans Santé Psy Étudiant : « Je pense que les étudiants y trouvent leur compte, mais si on veut faire un vrai travail de fond, il ne faut pas limiter le nombre de séances à huit. » En 2023, le dispositif a été renouvelé tel quel, et ce pour la troisième fois.

**Esther Suraud**  
**Lisa Delagneau**